

vœux formulés par la conférence impériale de guerre tenue en 1917, savoir qu'une conférence impériale spéciale devrait être convoquée aussitôt que possible après le conflit, en vue d'étudier les relations constitutionnelles des pays qui composent l'Empire et ils en sont venus aux conclusions suivantes:

a) Une consultation continue, à laquelle les premiers ministres n'attacheront pas moins d'importance qu'à la conférence impériale de guerre de 1917, ne peut être assurée que par une amélioration importante des moyens de communication entre les pays qui composent l'Empire. Si l'on tient compte de l'évolution constitutionnelle qui s'est produite depuis 1917, il n'y aura aucun avantage à tenir une conférence sur la constitution.

On était donc d'avis après la dernière guerre, en 1921, qu'il n'y aurait pas avantage à tenir une conférence sur ces questions particulières de relations constitutionnelles dans l'Empire.

La conférence impériale suivante a eu lieu en 1923. J'y assistais moi-même comme l'un des représentants du Canada. Nous y avons eu l'occasion de discuter des questions concernant les relations étrangères, les moyens de communication, la signature et la ratification de traités et la défense. L'attitude prise à cette conférence au sujet de ces questions est fort nettement indiquée dans la déclaration suivante, sous la rubrique "Affaires étrangères". La déclaration faite après que la conférence eut discuté assez longuement les affaires étrangères se termine ainsi:

Cette conférence réunit des représentants des divers gouvernements de l'Empire. Ses vues et ses conclusions en matière de politique étrangère, telles qu'énoncées ci-dessus, sont nécessairement subordonnées aux décisions des gouvernements et des parlements des diverses parties de l'Empire, et elle a confiance que les résultats de ses délibérations auront leur approbation.

Voici ce qui fut déclaré au sujet de la défense:

La conférence a étudié d'une façon toute spéciale la question de la défense ainsi que la manière dont la coopération et l'assistance mutuelle pourraient le mieux être réalisées, compte tenu de la situation politique et géographique des diverses parties de l'Empire. La conférence affirme qu'il est nécessaire de pourvoir efficacement à la défense des territoires et du commerce des divers pays dont se compose l'Empire britannique. A ce sujet, la conférence reconnaît expressément qu'il incombe aux parlements des diverses parties de l'Empire de déterminer, conformément aux recommandations de leurs gouvernements respectifs, la nature et l'étendue des mesures à prendre en ce sens.

La conférence suivante eut lieu en 1926; j'y ai également assisté. Pour la première fois l'on tenta d'élaborer une formule définissant les relations entre les divers pays de l'Empire. Toutefois, lors de cette conférence, un comité, présidé par feu Lord Balfour, fit une déclaration, que la conférence adopta, et qui énonçait le plus clairement possible les vues des

divers représentants sur les relations interimpériales. Je relève ce qui suit dans le rapport de la conférence de 1926:

Toutes les questions figurant à l'agenda et se rapportant aux questions interimpériales ont été renvoyées par la conférence à un comité des premiers ministres et des chefs de délégations dont lord Balfour a été élu président.

Le comité présenta le rapport suivant:

Nous avons été désignés à une réunion de la Conférence impériale, le 25 octobre 1926, pour étudier toutes les questions de l'agenda qui ont trait aux relations interimpériales. Les débats sur ces questions ont été longs et compliqués. Après examen, nous avons constaté qu'il fallait prendre en considération les principes fondamentaux qui affectent les relations des différentes parties de l'Empire entre elles aussi bien que les relations de chacune des parties avec les pays étrangers. Le temps que nous avions à notre disposition pour cette étude était beaucoup trop court; toutefois, nous espérons avoir posé la base sur laquelle de futures conférences pourront reposer.

Je cite de nouveau:

Le comité est d'avis qu'il n'y a rien à gagner à essayer de préparer une constitution pour l'Empire britannique. Ses parties, très éloignées les unes des autres, ont des caractéristiques très différentes, un passé très différent, et elles n'ont pas toutes atteint le même degré de développement; tandis que, si on le considère dans son ensemble, l'Empire défie toute classification et n'a aucune ressemblance véritable avec les organisations politiques existantes non plus qu'avec aucune de celles qui ont existé dans le passé. Il y a toutefois un élément de la plus haute importance qui, du point de vue strictement constitutionnel, a pris un développement complet au sujet des questions d'importance vitale: nous voulons parler du groupe de pays autonomes composé de la Grande-Bretagne et des Dominions.

On peut définir tout de suite leur position et leurs relations mutuelles. Ce sont, au sein de l'Empire britannique, des collectivités autonomes de statut égal; elles ne sont d'aucune manière subordonnées les unes aux autres à aucun point de vue domestique ou extérieur; mais elles sont unes par une allégeance commune à la même couronne et associées librement comme membres du Commonwealth des nations britanniques.

Et un peu plus loin:

Chaque gouvernement autonome de l'Empire est maître de ses destinées.

J'estime, Monsieur l'Orateur, qu'on ne saurait définir plus clairement le statut actuel de l'Empire et je dois dire que le Gouvernement accepte cette définition comme conforme à la situation qui existe actuellement de même qu'à celle que le Gouvernement désire maintenir.

En matière de défense:

La conférence a longuement étudié la question ainsi que les méthodes les plus efficaces de coordination des ententes relatives à la défense entre les diverses parties de l'Empire.

Voici le premier article concernant la défense: